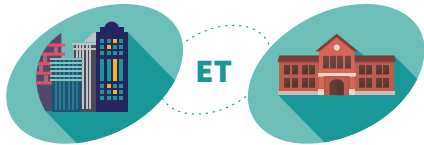


L'alternance en questions

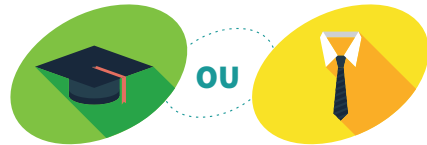


C'est quoi ?



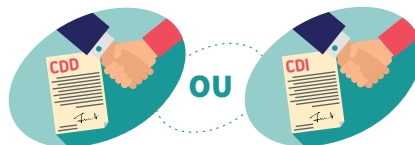
Une formation **pratique** en entreprise **ET** une formation **théorique** en CFA, école ou université

Sous quelle forme ?



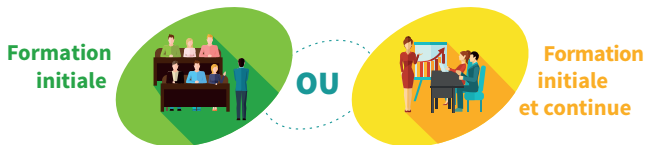
UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE **OU** **UN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION**

Quel statut ?



Le plus souvent en CDD parfois en CDI

Pour quelle formation ?



Formation **initiale**

Formation **initiale et continue**

Quel type de formation ou enseignement ?

Diplômes universitaires et de l'Éducation Nationale (CAP, BAC, licence, DUT, BTS, Master)

Titres Professionnels en apprentissage

Titres Professionnels de tous niveaux

Qualification professionnelle (certificat, ou reconnue par une branche)

Du CAP au Master

Quelle durée de formation ?



En moyenne en Transport Logistique. Peut aller jusqu'à 4 ans.



150 h minimum de formation (15 à 25%)



400 heures de formation/an



Quel intérêt pour l'entreprise ?

Davantage d'aides financières

Présence en entreprise privilégiée

Évaluer et former un futur collaborateur

Favoriser l'insertion des jeunes

Optimiser les coûts d'un bon recrutement



Pour quelle entreprise ?



Toute entreprise du secteur privé



Les entreprises assujetties au financement de la formation professionnelle continue



Les entreprises de travail temporaire



Le secteur public non industriel et commercial



Etablissements publics industriels et commerciaux

Pour quel public ?



Jusqu'à 30 ans à titre expérimental dans 9 régions jusqu'au 31/12/2019 (Bretagne, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Grand Est, Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire, Ile-de-France et Occitanie)



De 16 ans à moins de 26 ans



Sans limite d'âge pour les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires RSA, ASS, AAH, CUI

Quelle rémunération minimale à verser ?

(en pourcentage du SMIC)

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

(un accord de branche mentionnant une hausse de la rémunération est entré en vigueur le 24 janvier 2018)

Moins de 18 ans De 18 à 20 ans 21 ans et plus

Année	Moins de 18 ans	De 18 à 20 ans	21 ans et plus
1ère Année	35 %	51 %	55 % ou minimum conventionnel
2ème Année	47 %	59 %	65 % ou minimum conventionnel
3ème Année	63 %	75 %	85 % ou minimum conventionnel
4ème Année Personnes handicapées	78 %	90 %	100 % ou minimum conventionnel

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION*

16-20 ans 21-25 ans 26 ans et +

Titre ou diplôme	16-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
inférieur au bac	55 %	70 %	Rémunération égale à 85 % du salaire minimum de branche sans être inférieur à 100 % du SMIC
égal ou supérieur au bac	65 %	80 %	

* Pour les entreprises de la branche Transport : majoration de 10 % pour les salaires des contrats de professionnalisation > à 9 mois (100 % du SMIC max)

Quelles aides de l'Etat ou de la région pour les entreprises ?

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

AIDES FINANCIÈRES À L'EMBAUCHE

Moins de 11 salariés :

- 1000 € / minimum par année de formation
- 4400 € versés la 1^{ère} année pour l'embauche de jeune de moins 18 ans

- 250 salariés :

- 1000 € pour 1 embauche d'apprenti en CDD

- 300 salariés :

- 4000 € à 8000 € pour un CDI

Moins de 250 salariés :

- 4000€ max (500 €/trimestre sur 2 ans) pour l'embauche en contrat de professionnalisation de 6 mois ou plus

Embauche d'un demandeur d'emploi

- De 26 ans et plus : 2000 € max
- De 45 ans et plus : 2000 € max

AIDES À L'EMPLOI DE HANDICAPÉS



Aide à l'embauche de l'Agefiph selon la durée du contrat conclu

EXONÉRATION DE CHARGES SOCIALES

OUI
+ avantageuse
moins de 11 salariés

OUI
condition d'âge
et effectif entreprise

RÉDUCTION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Plus de 250 salariés et plus de 5 % d'alternants : montant forfaitaire à multiplier par le nombre d'alternants compris entre 5 % et 7 % de l'effectif de l'entreprise à imputer sur le hors quota de la taxe d'apprentissage

SINON
contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA)

CRÉDITS D'IMPÔTS

1600 € / an / apprenti (jusqu'à Bac+2)
2 200 € (si apprenti handicapé)

CICE : à hauteur de 7 % des rémunérations brutes versées d'un montant inférieur ou égal à 2,5 SMIC

PRISE EN COMPTE DANS LES EFFECTIFS



NON
Dispense d'indemnité de fin de CDD

L'alternance dans le Transport et la Logistique



- Diplômes et Titres Professionnels du CAP à Bac+5
- 4 894 apprentis*
- 3 963 alternants en contrat de professionnalisation*
- 86 Centres de Formation d'Apprentis

*source : Rapport OPTL 2016

UN SIMULATEUR DE CALCUL DE REMUNERATION ET D'AIDES AUX EMPLOYEURS est disponible en ligne sur le portail de l'alternance : <http://bit.ly/1GctvwL>